



**COMPTE-RENDU  
DU  
COMITE SYNDICAL  
DU 20 décembre 2017  
17 heures 30**

**Date de la convocation : 15 décembre 2017**

**Nombre de membres « AEP » : 6**

**Nombre de présents « AEP » : 4**

**Excusés « AEP » : 2**

**Pouvoirs « AEP » : 2**

Points inscrits à l'ordre du jour

- **Décision modificative Budget « AEP » (17/050) -- Délégués « AEP »**

*M. le Président ouvre la séance à 17 heures 30 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.*

M. Patrice DEVOTI délégué «AEP» de la commune de Moineville se porte volontaire comme secrétaire de séance.

-----

## Point soumis à délibération

### 1. Décision modificative Budget « AEP » (17/050)

Délégués « AEP »

M. le président explique aux délégués «AEP» du comité syndical qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget 2017 « AEP».

Cette décision modificative n°3 visant à modifier les chapitres suivants :

- Augmentation du chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées),
- Augmentation du chapitre 23 (immob en cours)

M. le président propose de passer à l'examen de la décision modificative n°3 de l'exercice 2017 budget « 469 »

Budget Voté :

**Section recettes d'invest**

Chapitre 16 : 350 000 €

**Section dépenses d'invest**

Chapitre 23 : 785 517.49 €

Décision modificative :

**Section recettes d'invest**

Chapitre 16 : 650 000 € (+300 000 €)

**Section dépenses d'invest**

Chapitre 23 : 1 085 517.49 € (+300 000 €)

**Les délégués « AEP» du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité adoptent la décision modificative n°3 de l'exercice 2017 du budget «AEP» telle que présentée ci-dessus.**

Le président lève la séance à 17h50

Le secrétaire de séance,

M. Patrice DEVOTI

Délégué « AEP » de Moineville

Le président d'Orne Aval,

M. Lionel GERARD.